

## 14ème législature

<b>Question N° : 95</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		<b>Ministère attributaire</b> > Travail
<b>Rubrique</b> >emploi	<b>Tête d'analyse</b> >chômeurs	<b>Analyse</b> > recherche d'emploi. frais de transport. prise en charge.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>14/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>09/09/2014</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question du remboursement des frais de transport des demandeurs d'emploi occasionnés par leurs déplacements en formation professionnelle. Il lui demande les mesures qu'il compte adopter pour rendre ce remboursement effectif pour le plus grand nombre, afin de favoriser la mobilité, la professionnalisation et le retour à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi en formation.